

ENVOI PAR COURRIER ET COURRIEL

Québec, le 27 janvier 2009

Monsieur Jean Hardy  
Directeur de projet  
Agence métropolitaine de transport (AMT)  
500 Place d'Armes, 25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 2W2

**Objet : Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Aux figures de la page 11 du document déposé PR8.6, on observe la présence de dispositifs et d'équipements se trouvant sous le réservoir principal sur le site d'Inter Propane inc. Pourriez-vous nous en décrire la nature, les fonctions et le mode d'opération.
2. L'AMT a-t-elle de l'information et des données à propos des dépenses énergétiques et des émissions de gaz carbonique attribuables aux travaux d'aménagement du nouveau lien ferroviaire tel que proposé dans le projet ?
3. Dans le cadre de l'analyse des impacts sur le climat sonore (documents déposés DA5 et PR8.2), vous avez considéré les critères du MDDEP (sources fixes) pour les trains se trouvant en gare et au garage et ceux de la FTA (sources mobiles) pour le passage des trains. Quels critères avez-vous retenus dans votre analyse des impacts sonores causés par les automobiles et les autobus circulant dans les stationnements des différentes gares, ceux de la FTA ou du MDDEP ?
4. Selon le document déposé DA5 (page 32), la production d'un programme de gestion du bruit en phase de construction et prévu en fonction des critères de la directive du MDDEP. Selon cette directive, les niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ne doivent pas dépasser 55 dBA Leq<sub>12h</sub> le jour et 45 dBA Leq<sub>1h</sub> la nuit. La commission aimerait savoir pourquoi vous avez retenu un niveau de bruit équivalent de Leq<sub>12h</sub> comme critère pour la nuit plutôt que Leq<sub>1h</sub> telle que le stipule les lignes directrices pour le bruit communautaire préconisées par le MDDEP. Par ailleurs, toujours selon le document DA5, page 32 veuillez préciser la période du déroulement des travaux pour la ville de Mascouche?

...2

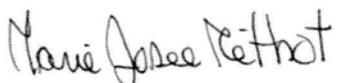
5. Concernant les potentiels de développements résidentiels de la Ville de Laval, ceux-ci seraient « en grande partie situés à l'intérieur du secteur Saint-François. Mais encore, la plupart de ces potentiels se positionnent à proximité des gares planifiées sur le tracé du CP de la solution Combinée » (document déposé DA17, page 91). Cependant, selon le document DA17 (pages 91 à 93 et 101), l'estimation des potentiels de clientèle journalière supplémentaire et l'estimation du bassin de clientèle potentielle à long terme, deux critères utilisés dans l'analyse multicritère, incluent l'achalandage supplémentaire estimé pour les villes de Mascouche, Terrebonne, Repentigny et l'Assomption, mais aucune mention n'est faite du potentiel de l'est de Laval.

Veillez expliquer pourquoi l'évaluation de ces deux critères d'achalandage potentiel des différentes solutions n'inclut pas le potentiel de développement dans le secteur Saint-François ? Enfin, selon la page 93, l'estimation du bassin de clientèle potentielle de chacune des solutions a été calculée en fonction des statistiques de population de 2007. À quel moment avez-vous obtenu les résultats de l'analyse multicritère telle qu'elle a été présentée au tableau 7.1 de la page 101 ?

6. Enfin, la commission désirerait recevoir :
- Une version numérique de chacun des Programmes Triennaux d'Immobilisations produits depuis 2004 ;
  - Une version numérique du Portrait des transports collectifs dans la région métropolitaine de Montréal (2003) ;
  - Une version numérique de l'étude préliminaire sur la desserte de l'Assomption (mentionnée dans le document déposé DT1, page 44) ;
  - Une version numérique du document *Le train de l'Est-Le projet de l'AMT* (feuille à 6 volets).

La commission apprécierait recevoir la réponse le plus tôt possible compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour l'achèvement de ses travaux.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission